



Arrêté Municipal n° 211 du 15 juillet 2024

Mairie de Desvres
Tél. 03 21 91 67 61
Fax 03 21 83 28 65

Interdiction de stationner Route barrée Mise en place d'une déviation

Date : mercredi 17 juillet 2024

Adresse : rue Dupontchel

Objet : réparation fuite sur branchement

- **Nous**, Maire de DESVRES;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales;
- **Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 Novembre 1992, révisé.

- **Vu** la demande de la société VEOLIA, en date du 12/07/2024

- **CONSIDERANT** qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux ;

ARRETONS :

ARTICLE 1: La route sera barrée et le stationnement sera interdit rue Dupontchel, une déviation sera mise en place par la rue des Ecoles, la Chaussée Brunehaut et la rue Roger Salengro, le mercredi 17 juillet 2024.

ARTICLE 2: Des panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par l'entreprise en charge des travaux, conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire approuvée le 06 Novembre 1992, révisée.

ARTICLE 3: La maintenance et l'entretien de cette signalisation seront effectués par l'entreprise en charge des travaux y compris les week-ends et jours fériés.

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera publié ou affiché en Mairie au lieu habituel d'affiche.

ARTICLE 5: Toutes contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6: Monsieur le directeur Général des services, Messieurs les agents de la Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Desvres sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Marc DEMOLLIENS

Le présent arrêté sera affiché en Mairie le 16/07/2024